

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024**  
**COMMUNE DE MOYENMOUTIER**

La réunion a débuté le 4 juillet 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur HIRLI JEAN.

**Membres présents :**

Madame CHRISTAL Agnès  
Madame CLEVENOT Elise  
Monsieur COURRIER Jean-Claude  
Madame CREPET Katia  
Madame DA SILVA Sophie  
Monsieur DANIEL Anthony  
Madame DUCRET Delphine  
Monsieur GERARD Olivier  
Monsieur HIRLI Jean  
Monsieur KRIEQUER Daniel  
Monsieur MARCHAL Jean-Jacques  
Monsieur MICHEL Charles  
Madame SIMON Patricia  
Monsieur THIEBAUT Emmanuel

**Membres absents représentés :**

Monsieur BONTEMPS Anthony Pouvoir donné à M DANIEL Anthony  
Monsieur BOURDET Gaël Pouvoir donné à Mme CREPET Katia  
Monsieur COLIN Alexandre Pouvoir donné à M MARCHAL Jean-Jacques  
Monsieur MACHADO Rui Manuel Pouvoir donné à M MICHEL Charles  
Madame PELLIS Carole Pouvoir donné à M HIRLI Jean  
Madame PETITNICOLAS Yolande Pouvoir donné à M COURRIER Jean-Claude

**Membres absents :**

Madame BARROIS Valérie  
Madame MEYER Evelyne  
Madame PARMENTIER Sonia

Secrétaire de séance : Madame DUCRET Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Procès-verbal du conseil municipal du 07 mars 2024.
- 07202401 - Convention entre le PETR du Pays de la Déodatie et la commune de Moyenmoutier pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie.
- 07202402 - Proposition d'un périmètre pour le Schéma de cohérence territoriale.
- 07202403 - Convention pour la création d'un espace public sans tabac aux abords des établissements scolaires.
- 07202404 - Mise en place d'un compte épargne temps.

- 07202405 - Mise à jour du tableau des emplois.  
07202406 - Dispositif boutique éphémère - boutique à l'essai.  
07202407 - Attribution subventions exceptionnelles.  
07202408 - Répartition du capital social de la société SPL-Xdemat au 20 mars 2024.  
07202409 - Admission en non-valeur - créances éteintes budget eau.  
07202410 - Décision modificative budget commune.  
- Questions diverses

---

**- Procès-verbal du conseil municipal du 07 mars 2024.**

**07202401 - Convention entre le PETR du Pays de la Déodatie et la commune de Moyenmoutier pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention entre le PETR du Pays de la Déodatie et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par le PETR du Pays de la Déodatie pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes du Pays jusqu'à la fin de la 5e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2025 ;
- AUTORISE ainsi la commune à confier au PETR du Pays de la Déodatie le mandat pour :
  - Procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire,
  - Signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé,
  - Faire réaliser les contrôles réglementaires des travaux par un organisme d'inspection accrédité et indépendant.
- AUTORISE ainsi le transfert au PETR du Pays de la Déodatie des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;

- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au Pays de la Déodatie qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

**20 voix pour**

**07202402 - Proposition d'un périmètre pour le Schéma de cohérence territoriale.**

La commune de Moyenmoutier propose un périmètre d'étude structurant pour un schéma de cohérence territoriale (SCOT) correspondant au périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie.

Liste des Communautés de communes concernées :

- Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- Communauté de communes Bruyères, Vallons des Vosges
- Communauté de communes Gérardmer, Hautes Vosges

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- SE POSITIONNE EN FAVEUR du projet de périmètre de schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du PETR du Pays de la Déodatie ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20 voix pour**

**07202403 - Convention pour la création d'un espace public sans tabac aux abords des établissements scolaires.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention de partenariat avec le comité départemental des Vosges de la Ligue Contre le Cancer.

La consommation de tabac en France, n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années. Le tabac est responsable du décès prématuré de 73 000 français par an. Des lois protègent les personnes des dangers de la fumée de tabac dans les lieux clos à usages collectif.

Il est interdit de fumer dans les lieux de travail, les restaurants, bars ou discothèques. Pour améliorer la santé et combattre la banalisation du tabagisme, de plus en plus de pays élargissent ces mesures aux espaces extérieurs.

Le décret N° 2015-768 du 29 juin 2015 instaurant l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux annoncé dans le cadre du Plan National du tabagisme, a pour objectif de protéger les jeunes de l'entrée dans le tabagisme.

La Ligue Contre le Cancer peut accompagner et faciliter la déclinaison du décret dans notre commune, en déployant le label espaces sans tabac aux abords des écoles ainsi que les aires de jeux, et en organisant des actions de prévention du tabagisme. La matérialisation de ces espaces est prévue par des panneaux financé par la commune.

Sur le plan administratif, un arrêté municipal explicitera la décision d'interdire de fumer dans les espaces désignés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Adopte la présente convention

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat avec le Comité Départemental des Vosges de la Ligue Contre le Cancer et toute pièce afférente.

**19 voix pour**

**1 abstention** : M THIEBAUT Emmanuel

#### **07202404 - Mise en place d'un compte épargne temps.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide

D'instituer le compte épargne temps au sein de la Mairie de MOYENMOUTIER

**20 voix pour**

#### **07202405 - Mise à jour du tableau des emplois.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

**Pour les fonctionnaires :**

- La création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe entraînant la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

**20 voix pour**

#### **07202406 - Dispositif boutique éphémère - boutique à l'essai.**

Dans le but d'accompagner l'arrivée, l'installation ou le développement de nouveaux commerces tout en palliant la vacance de certains locaux commerciaux, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer en faveur de la création du dispositif boutique

éphémère-boutique à l'essai.

Après avoir identifié les locaux vacants, rencontré les différents propriétaires et obtenu leur accord, le principe serait que la commune signe un bail dérogatoire avec le propriétaire du local vacant qui l'autoriserait ensuite à sous-louer l'espace à un porteur de projet, un commerçant, un producteur local, un créateur d'art pour une courte durée. Ce dispositif permettrait d'offrir des conditions d'accueil favorables à un nouveau porteur de projet à savoir des loyers modérés.

Considérant la volonté d'agir en faveur de la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, la Ville souhaite compléter ainsi, ses outils et leviers d'actions en faveur du développement du commerce et de l'artisanat sur le territoire déodatien.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place dispositif boutique éphémère -boutique à l'essai et de valider le règlement d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE la mise en place du dispositif boutique éphémère -boutique à l'essai ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

**20 voix pour**

**07202407 - Attribution subventions exceptionnelles.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- |                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| • Hélicoop                      | 350.00 euros  |
| • Orchestre d'Harmonie D'Etival | 4000.00 euros |
| • VRTT                          | 1100.00 euros |
| • Mil'chat'lor                  | 100.00 euros  |
| • Le Souvenir Français          | 100.00 euros  |

**20 voix pour**

07202408 - Répartition du capital social de la société SPL-Xdemat au 20 mars 2024.

20 voix pour

07202409 - Admission en non-valeur - créances éteintes budget eau.

20 voix pour

07202410 - Décision modificative budget commune.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	66 000.00 €
<b>TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>66 000.00 €</b>
D-231-1972024 : MAISON MEDICALE	0.00 €	66 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>66 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>66 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>66 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>66 000.00 €</b>		<b>66 000.00 €</b>

20 voix pour

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

Madame DUCRET Delphine  
Secrétaire de séance

Monsieur HIRLI JEAN,  
Maire

